

Compte rendu de la séance du 13 mars 2019

PRESENTS : PAUCOD Laurent - - DONGUY Brigitte -TOURNAYRE Olivier - TREIBER-FERBER Edna -PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - FALAISE Jean-Jacques - COTE Cécile - JAYR Jacqueline–

ABSENTS EXCUSES : CORRETEL Jacques - BEAUDET Florence - BERGHMANS Laurence - CHENE Lydie - BONNARD Yvon - DELORME Bertrand -

Date de la convocation : 6 mars 2019

Secrétaire de séance : Anne SOULARD

COMPTE de GESTION 2018 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018, identique au compte administratif 2018, du budget annexe local commercial : salon de coiffure, du Trésorier Municipal Madame PERALDI période du 01.01.2018 au 31.12.2018 et Madame CHAMBON-RICHERME du 01.01.2019 au 28.02.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0	€	Dépenses de fonctionnement	5 503.85	€
Recettes d'investissement	0	€	Recettes de fonctionnement	4 815.96	€
Excédent d'investissement	0	€	Déficit de fonctionnement	687.89	€

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2018
INVESTISSEMENT	0 €		0 €	0 €
EXPLOITATION	4 062.91 €		- 687.89 €	3 375.02 €
TOTAL	4 062.91 €		- 687.89 €	3 375.02 €

Excédent de clôture de 3 375.02 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2018 Budget annexe « Local commercial : salon de coiffure »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 3 375.02 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2019 en recettes à l'article 002 la somme de 3 375.02 €

COMPTE de GESTION 2018 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018, identique au compte administratif 2018, du budget annexe local commercial : épicerie, du Trésorier Municipal Madame PERALDI période du 01.01.2018 au 31.12.2018 et Madame CHAMBON-RICHERME du 01.01.2019 au 28.02.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget annexe «Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	3 314.00	€	Dépenses de fonctionnement	7 370.19	€
Recettes d'investissement	5 433.00	€	Recettes de fonctionnement	7 269.08	€
Excédent d'investissement	2 119.00	€	Déficit de fonctionnement	101.11	€

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2018
INVESTISSEMENT	2 311.91 €		+ 2 119.00 €	4 430.91 €
EXPLOITATION	2 942.84 €		- 101.11 €	2 841.73 €
TOTAL	5 254.75 €		+ 2 017.89 €	7 272.64 €

Excédent de clôture de 7 272.64 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2018 Budget annexe « Local commercial : épicerie »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 2 841.73 € comme suit :

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2019 en recettes à l'article 002 la somme de 2 841.73 €

De reprendre l'excédent d'investissement de 4 430.91 € à l'article 001.

COMPTE de GESTION 2018 Budget annexe « Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018 identique au compte administratif 2018, du budget annexe local commercial : café - restaurant, du Trésorier Municipal Madame PERALDI période du 01.01.2018 au 31.12.2018 et Madame CHAMBON-RICHERME du 01.01.2019 au 28.02.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget annexe «Local commercial : café - restaurant »

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe local commercial : café - restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	14 192.38 €	Dépenses de fonctionnement	19 382.84 €
Recettes d'investissement	<u>12 969.00 €</u>	Recettes de fonctionnement	<u>19 716.15 €</u>
Déficit d'investissement	1 223.38 €	Déficit de fonctionnement	333.31 €

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMULE 2018
INVESTISSEMENT	6 979.60 €		- 1223.38 €	5 756.22 €
EXPLOITATION	1 528.51 €		333.31 €	1 861.82 €
TOTAL	8 508.11 €		- 890.07 €	7 618.04 €

Excédent global de clôture de 7 618.04 €.

AFFECTATION du RESULTAT 2018 Budget annexe « Local commercial : café-restaurant »

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2018, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 1 861.82 € en totalité à la section de fonctionnement au budget primitif 2019 en recettes à l'article 002.

D'affecter l'excédent d'investissement de 5 756.22 € à l'article 001 en recettes d'investissement.

COMPTE de GESTION 2018 Budget communal

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2018, identique au compte administratif 2018 du budget communal du Trésorier Municipal Madame PERALDI période du 01.01. 2018 au 31.12.2018 et Madame CHAMBON-RICHERME du 01.01.2019 au 28.02.2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 Budget communal

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve le compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal qui s'établit comme suit :

dépenses d'investissement	1 014 081.62 €	dépenses de fonctionnement	865 477.99 €
recettes d'investissement	<u>927 105.96 €</u>	recettes de fonctionnement	<u>1 102 558.00 €</u>
déficit d'investissement	86 975.66 €	excédent de fonctionnement	237 080.01 €

Résultat d'exécution du budget :

	RESULTAT de l'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE a l'INVESTISSEMENT	RESULTAT de l'EXERCICE	RESULTAT de CLOTURE CUMUL 2018
INVESTISSEMENT	20 834.34 €		- 86 975.66 €	- 66 141.32 €
EXPLOITATION	328 785.75 €	280 000,00 €	237 080.01 €	285 865.76 €
TOTAL	349 620.09 €	280 000,00 €	274 987,07 €	219 724.44 €

Excédent de clôture de 219 724.44 € duquel il y a lieu

de déduire 385 409 € de restes à réaliser en dépenses et d'ajouter 176 727 € de restes à réaliser en recettes soit 208 682 €

soit un excédent global de 11 042.44 €.

Le maire donne connaissance de la note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2018 dont un exemplaire a été remis à chaque conseil municipal.

AFFECTATION du RESULTAT 2018 Budget communal

Le conseil municipal décide d'affecter les résultats du compte administratif de l'exercice 2018 du budget communal, soit un excédent de fonctionnement s'élevant à la somme de 285 865.76 € comme suit

- à la section de fonctionnement du budget primitif 2019 en recettes à l'article 002 5 865.76 €

- à la section d'investissement du budget primitif 2019 en recettes à l'article 1068 la somme de 280 000 €

De reprendre le déficit d'investissement de 66 141.32 € à l'article 001 en dépenses.

EXTENSION RESTRUCTURATION SALLE MULTI-ACTIVITES : proposition de prêt

Le maire fait part au conseil municipal que les travaux ont débuté, et les travaux de construction du bâtiment scolaire et péri-scolaire sont achevés, les derniers mandatements sont en cours. En vue du financement des travaux de restructuration, il y a lieu de mettre en place le financement, sachant que les subventions ne seront versées qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Il donne connaissance au conseil municipal des propositions de prêts établies par le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne sur la base de 700 000 € et 20 ans soit 1,46 % pour le CA et 1,74 % pour la CE.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un prêt de 700 000 € sur une durée de 20 ans à taux fixe 1,46 %, frais de dossier 700 €, échéance annuelle rapprochée en janvier 2020.

Jean-Jacques FALAISE demande le taux des emprunts en cours et si il est possible de les renégocier. Christian FONTAINE informe qu'une étude avait été faite il y a quelques années, mais les indemnités demandées en cas de renégociation étaient assez élevées. Il y a lieu de revoir le dossier.

Le maire donne connaissance au conseil municipal du dossier de consultation des entreprises pour la fourniture et mise en service d'équipements pour la cuisine et le bar. Le conseil municipal après en avoir délibéré adopte l'avant-projet et autorise le maire à lancer la consultation et procéder à leur dévolution par voie de procédure adaptée.

SUBVENTION ATELIER PERI-SCOLAIRE Madame Cécile COTE n'a pas pris part aux débats et au vote

Le maire informe le conseil municipal que l'un des co-présidents de l'Association Familiale a été reçu en mairie avec le trésorier, afin de faire le point sur l'atelier péri scolaire et le centre de loisirs, gérés par cette association avec participation de la commune pour la partie atelier péri scolaire et de la Communauté d'Agglomération pour la partie centre de loisirs. Il donne connaissance pour l'année 2018, de la somme due par la commune s'élevant à 26 766,04 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'allouer une subvention de 27 000 € pour l'atelier péri scolaire.

D'autre part, conformément au courrier reçu en septembre, l'Association Familiale cessera ces deux gestions au 31 août 2019, le maire informe le conseil municipal qu'une rencontre s'est tenue avec des élus de la Communauté d'agglomération, une étude doit être faite pour la reprise de cette gestion.

ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN des MONTHIOUX

Une étude détaillée a été réalisée pour l'installation d'un luminaire chemin des Monthieux à Confranchette le Haut, actuellement non équipé d'éclairage public. Christian FONTAINE maire-adjoint en charge des réseaux, informe le conseil municipal que les riverains ont été interrogés.



Suite à l'avant-projet détaillé établi par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de E-communication, le plan de financement s'établirait ainsi :

Montant des travaux TTC	1 300,00 €
Soit H.T	1 083.33 €

Dépense subventionnable	610.00 €
-------------------------	----------

Participation du Syndicat	366,00 €
---------------------------	----------

Fonds de compensation de la TVA	213,25 €
---------------------------------	----------

Dépenses à la charge de la Commune (article 6554 en fonctionnement)	720,75 €
---	----------

Total	1 300,00 €
-------	------------

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve la réalisation des travaux et le plan de financement.

Le maire informe le conseil municipal que suite à un échange avec les membres de la Boule des Tilleuls à Soblay, une demande d'étude d'installation d'un point lumineux a été faite auprès du Syndicat d'Electricité. En effet, il y a été constaté suite à différents cambriolages qu'il manque un point lumineux dans ce secteur.

PROPOSITION d'ACHAT de TERRAIN à la CHAPELLE par un PARTICULIER

Le maire informe le conseil municipal que monsieur Bernard LAVAL de la Chapelle est intéressé par l'achat de la parcelle communale AD 149 d'une surface de 3 594 m², ce dernier propose la somme de 1 500 €. Après discussion il sera proposé à cette personne d'acheter cette parcelle pour un montant de 1800 € les frais de notaires étant à sa charge.

TRAVAUX DIVERS

Edna TREIBER-FERBER maire-adjoint en charge des travaux informe le conseil municipal des travaux en cours :

- déblaiement de la plateforme de Turgon où l'argile déposé par l'entreprise GIMARET, a coulé dans le champ situé en dessous. Cette argile est déplacé sur l'ancienne décharge de Soblay : coût environ 4 000 € ; Les travaux de l'étang sont terminés. A voir pour l'installation de barrières et d'un coin pique-nique.
- fin de la mise aux normes des WC de la salle des associations

- mise en service du bâtiment scolaire et périscolaire, les utilisateurs (institutrices) de la salle du haut devront adapter leur activités en fonction de ce lieu
- projet de détecteur incendie à l'épicerie

Estimation prévisionnelle à venir pour le cheminement piétonnier entre le Pied de la Côte et le Colombier avec pose de 4 points lumineux sur poteaux existants, à venir

Jean-Jacques FALAISE demande pour le carrefour de Gravelles suite à la réponse faite aux questionnements des utilisateurs. Olivier TOURNAYRE maire-adjoint en charge de la voirie, informe qu'il a relancé l'entreprise COLAS

- devis à demander pour le terrain de boules à Soblay
- étude pour pose d'une prise au hameau de la Chapelle « chemin des Sources » en vue d'installer des illuminations et le radar pédagogique

Christian FONTAINE, informe le conseil municipal que le candélabre déposé à la salle des fêtes pourrait être installé vers le bâtiment péri scolaire en lieu et place de celui endommagé lors des travaux.

COMPTE-RENDUS de REUNIONS

- Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal d'énergie et de E-communication

Christian FONTAINE délégué informe le conseil municipal de 2 sujets importants, suite à l'A.G. du SIEA du 09 Mars 2019.

- La proposition du SIEA d'établissement d'une convention avec les communes pour optimiser la valeur des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) afin que les communes à l'origine des travaux donnant lieu à l'existence de CEE puissent en bénéficier elles-mêmes.
- Dans le cadre du déploiement de la Fibre optique, l'objectif de déploiement, pour tout le département, est confirmé à fin 2021. Concernant la commune, ce déploiement sera réalisé en 2020 : étude, réalisation, et fin. La zone d'activités du Mollard, quant à elle, est déployée par la Communauté d'Agglomération.

- Conseil municipal d'Enfants

Brigitte DONGUY maire-adjoint en charge des affaires scolaires informe de la tenue du conseil municipal d'enfants. Ces jeunes élus ont pleins d'idées : faire des affiches pour les crottes de chiens, cabane à oiseaux, proposition d'un menu saveurs du monde avec confection d'affiches pour ce jour-là, samedi 25 mai matinée nettoyage. Il leur a été demandé de réfléchir pour donner un nom au nouveau bâtiment scolaire et péri scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

- camion sapeurs-pompiers

Le maire informe le conseil municipal que le camion a été vendu à la commune de Ceyzériat pour un montant de 15 000 €, 4 rotules ont été changées.

- Feux d'artifice

Le maire informe le conseil municipal que Jacques CORRETEL, maire-adjoint a rencontré l'entreprise Concept Feux Création qui propose pour le même prix de 2018, soit 1 900 € un feu d'artifice plus conséquent et sans musique

- Dépôt sauvages

Le maire informe le conseil municipal de la recrudescence de dépôts sauvages,

- le 17 février à Gravelles sur un chemin, dépôt de plainte fait en gendarmerie
- dépôt sur la plateforme communale route de Turgon

- 2 mariages : Bertrand DELORME officier d'état civil par délégation assisté d'Edna TREIBER-FERBER pour Jérôme BLANC. Brigitte DONGUY avec éventuellement Jean-Jacques FALAISE pour François DALLY
- Dépôt de fœtus de cochons

Le maire informe le conseil municipal du dépôt de 32 petits vers le terrain de monsieur BILLON-GRAND à Soblay

- Toiture à Gravelles

Françoise GIROD informe que la toiture du bâtiment GENTY menace de plus en plus de tomber. Le maire prendra contact avec le futur acquéreur en vue de sécuriser le secteur.

- Banquet des classes

Il est rappelé aux élus le défilé et le vin d'honneur offert par la commune

- Statues église

Le maire informe le conseil municipal que les statues ont été remises à l'église suite à l'étude en vue de leur rénovation. Cette dernière n'est pas possible compte tenu de l'état du bois. La statue de Saint Martin quant à elle n'a pas été réinstallée, il y a lieu de trouver un endroit adéquat en sollicitant la conservatrice départementale.

- Elections européennes

Elles se dérouleront le dimanche 26 mai de 8 H à 18 H 00, les permanences seront définies lors du prochain conseil municipal.

- Construction sur triangle à Gravelles

Françoise GIROD fait observer qu'il y a une construction en cours sur le triangle à Gravelles vers le chemin de la Tour, cela ressemble à un labyrinthe, elle demande ce que c'est.

- Informations d'urbanisme

Le maire informe le conseil municipal que

- Le tribunal administratif a débouté les consorts BELIN de leur recours contre le permis de construire GAGNARD
- Le permis de construire délivré à Gilles CORDIER en zone A du PLU pour la construction d'une maison d'habitation a fait l'objet d'une demande d'information des services du contrôle de légalité de la Préfecture notamment que soit justifiée la pérennité de l'exploitation. Compte tenu de la réponse, la Préfecture de l'Ain a jugé que ce permis de construire est entaché d'illégalité et demande au maire de le retirer.
- Révision du PLU : la réunion publique de présentation du PADD aura lieu le jeudi 28 mars 2018 à 18 H 30 dans le nouveau bâtiment scolaire et péri scolaire, elle sera précédée d'une réunion sur le règlement à 15 H 00.

Le Maire
Laurent PAUCOD